

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE L'ATTESTATION TARIF RÉDUIT DES DROITS DE SUCCESSION**

**ARTICLE 60BIS/3, § 1<sup>er</sup>, DU CODE DES DROITS DE SUCCESSION**

***ENTREPRISE FAMILIALE***

**A quoi sert ce formulaire ?**

Par le biais de ce formulaire, vous pouvez introduire une demande de délivrance de l'attestation en vue de l'obtention du tarif réduit des droits de succession. Ce tarif s'applique en cas de transmission d'une entreprise familiale conformément aux articles 60bis à 60bis/3 du Code des droits de succession, insérés par l'ordonnance du 12 décembre 2016 portant la deuxième partie de la réforme fiscale.

Cette attestation doit être annexée à la déclaration de succession.

**Comment savoir si j'ai droit à la réduction ?**

Pour bénéficier du tarif réduit, les conditions cumulatives suivantes doivent être remplies :

1. l'entreprise familiale est, une **entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou agricole ou une profession libérale** qui est exploitée ou exercée personnellement par le défunt ou son partenaire, en collaboration ou non avec d'autres personnes;
2. les **actifs sont investis à titre professionnel** par le défunt ou son partenaire dans l'entreprise familiale;
3. **les biens immeubles** transmis en application du tarif réduit **ne sont pas affectés ni destinés principalement à l'habitation** au moment du décès du défunt, et ne le seront pas pendant une période ininterrompue de 3 ans à compter de la date de décès du défunt;
4. **l'activité** de l'entreprise familiale **sera poursuivie** pendant une période ininterrompue de 3 ans à compter de la date du décès du défunt;

\* « Bruxelles Fiscalité » est la dénomination par laquelle le Service public régional de Bruxelles Fiscalité est désigné.

## Quelle est la suite ?

- Le présent formulaire doit être renvoyé aux coordonnées suivantes :

**Bruxelles Fiscalité**

**Place Saint-Lazare 2**

**1210 Bruxelles**

- Un **accusé de réception** mentionnant la date de réception du formulaire de demande de l'attestation sera envoyé à la **personne de contact**.
- Dans les 60 jours à compter de la date de réception de la demande, après analyse du dossier et si les conditions sont remplies, la **personne de contact recevra l'attestation** destinée à être annexée à la déclaration de succession.
  - o S'il s'avère que **des données et/ou des pièces justificatives complémentaires** sont nécessaires, Bruxelles Fiscalité en informera par courrier la personne de contact dans les 20 jours à compter de la date de la réception de la demande ;
  - o Ce délai de 60 jours initialement prévu pour le traitement de la demande est suspendu à partir de la date d'envoi du courrier jusqu'à la date de réception des documents ou données manquantes ;
- Après réception de celle-ci, l'attestation doit être remise, avec la déclaration de succession, au receveur des droits de succession compétent.

**Attention : Pour un traitement plus rapide de votre demande, veillez à ce que ce formulaire soit dûment complété et que toutes les pièces justificatives demandées y soient annexées.**

### Données personnelles du défunt

Numéro de registre national :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Domicilié(e) à (adresse complète) :

### Données de la personne de contact

**Le(s) successeur(s) désigne(nt) une personne de contact, à laquelle toute signification et communication peuvent être faites valablement par l'administration :**

Nom(s) :

Prénom(s) :

Domicilié(e) à (adresse complète) :

Téléphone :

Adresse électronique :

**Adresse complète du bureau d'enregistrement où la déclaration de succession sera déposée**

Bureau d'enregistrement :

Adresse complète :

**Renseignements relatifs à l'entreprise familiale**

**A. Identification de l'entreprise familiale**

Dénomination :

Numéro d'identification BCE :

Adresse complète :

**B. Renseignements complémentaires**

1. L'entreprise familiale était-elle personnellement exploitée et exercée par le défunt et/ou son partenaire en collaboration ou non avec d'autres personnes ? (cochez la case correspondante)

OUI

NON

2. Décrivez précisément, **dans l'annexe 1.1**, quels actifs ont été investis par le défunt ou son partenaire.
3. Concernant les biens immeubles, précisez, **dans l'annexe 1.2**, leur adresse complète et s'ils sont ou non utilisés ou destinés principalement à l'habitation.
4. Décrivez précisément, **dans l'annexe 1.3**, les actifs affectés à titre professionnel dans l'entreprise familiale *dans l'année précédant la date du décès du défunt* et justifiez que ceux-ci ont été affectés pour l'exercice de l'activité professionnelle.

## Déclaration sur l'honneur

Les soussignés affirment avoir pris connaissance qu'ils sont passibles de peines en vertu de l'arrêté royal du 31 mai 1933, modifié par la loi du 7 juin 1994 concernant les déclarations à faire en matière de subventions, indemnités et allocations de toute nature qui sont, en tout ou en partie, à charge de l'Etat, lorsqu'ils font sciemment et volontairement des déclarations inexactes ou incomplètes à l'occasion de la présente demande.

Les soussignés s'engagent à respecter la réglementation en matière de tarif réduit des droits de succession en cas de transmission de société(s) familiale(s) ou d'entreprise(s) familiale(s) et à fournir à l'administration tout renseignement utile relatif à la présente demande.

Les soussignés certifient sur l'honneur que la présente demande est sincère et complète.

Nom(s)	Prénom(s)	Adresse	Degré de parenté	Signature

*Tableau à compléter et signer par l'ensemble des successeurs. Si vous ne disposez pas d'assez de place pour remplir le tableau, vous trouverez en **annexe 1.4** un tableau supplémentaire.*

Date de la demande :

## Pièces justificatives à joindre en annexe

Le formulaire de demande de délivrance de l'attestation sera accompagné de copies certifiées conformes des documents suivants :

- 1) Le contrat de mariage du défunt si celui-ci déroge au régime légal ou le contrat de cohabitation légal du défunt ;
- 2) La dernière déclaration fiscale à l'impôt des personnes physiques (y compris la partie 2) introduite par le défunt avant le décès ;
- 3) Les plans et un extrait de la matrice cadastrale des biens immeubles investis dans l'entreprise, tels que mentionnés dans l'annexe 1.3.

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception de la demande :		
Numéro de dossier attribué :		
Traité par :		
Le dossier est complet :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Documents manquants demandés le :		
Documents manquants ou compléments d'information reçus le :		

« Bruxelles Fiscalité » est la dénomination par laquelle le Service public régional de Bruxelles Fiscalité est

désigné. Protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel :

Bruxelles Fiscalité gère vos données conformément aux législations en vigueur, dont la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Vos données sont exclusivement recueillies et traitées dans le but d'appliquer les prescrits légaux et réglementaires et pour répondre à certaines demandes d'information nécessaires à l'accomplissement des missions de Bruxelles Fiscalité. Bruxelles Fiscalité s'engage à prendre les mesures de sécurité nécessaires afin d'éviter que des tiers non autorisés n'y aient accès. Vous avez le droit de consulter vos données personnelles, vérifier leur exactitude et faire corriger les éventuelles erreurs sans frais, en vous adressant à la Direction de la gestion des données de Bruxelles Fiscalité. Des informations supplémentaires sur les traitements automatisés opérés vous sont fournies dans la salle des guichets de Bruxelles Fiscalité et à l'adresse suivante : <http://fiscalite.brussels/vie-privee>.







